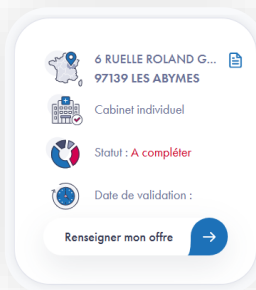


Fiche pas à pas – Professionnels de Santé Libéraux

Comment compléter vos offres de soins dans le ROR National (1/2) ?

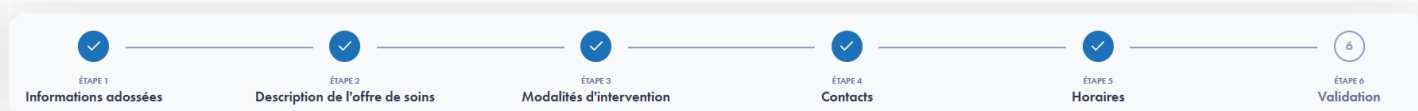


Sur votre **espace d'accueil du ROR**, retrouvez votre ou vos offres de santé à compléter. Sur chaque offre, un bouton « **Renseigner mon offre** » vous permet d'accéder au parcours de saisie de vos informations. Le parcours est divisé en **6 étapes** pour une complétude de votre offre **en moins de 15 min**.

Vous êtes accompagné tout au long de votre parcours grâce à des :

- **Informations encadrées** en haut des pages « Important à savoir » ;
- **Bulles d'informations** (?) : des précisions s'affichent lors du passage de votre souris

Les 6 étapes pour compléter votre offre de soins



Pour valider votre offre de santé, il est **nécessaire de valider chaque étape en complétant l'ensemble des champs obligatoires**, reconnaissables par leur astérisque (*) et en cliquant sur le bouton « **Etape suivante** » en bas des pages. Vous pouvez voir qu'une étape est validée lorsqu'elle est **cochée** (✓) dans l'indicateur d'étapes.

Une étape doit être **validée pour que les informations renseignées soient sauvegardées en brouillon**. Seule la validation de l'étape 6 valide l'offre de soins (dans le cas contraire, elle restera en brouillon).

Il est possible de **changer d'étape en cliquant directement dans l'indicateur d'étapes** visible en haut de la page. Cela ne permet pas de valider les étapes.

Etape 1. Validez vos informations issues des répertoires nationaux

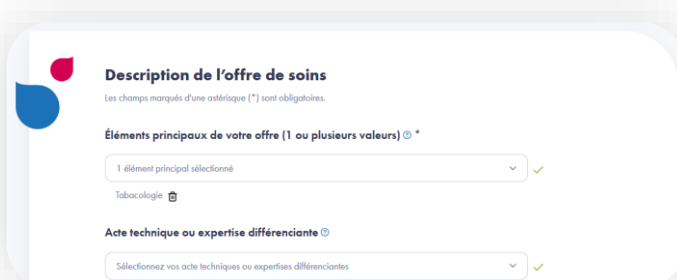
La **première étape** a pour objectif de **valider les informations issues des répertoires nationaux** concernant la structure dans laquelle vous exercez votre offre de santé et les informations liées à votre conventionnement. Ces données sont **uniquement accessibles en mode lecture**. Vous ne pouvez pas les modifier directement.

Si vous êtes **en accord** avec ces informations, cliquez sur le bouton « **Etape suivante** », sinon, si **vous constatez une erreur**, cliquez sur le bouton « **Déclarer une anomalie** » pour remonter l'anomalie (*Retrouvez davantage d'information sur la déclaration d'anomalie dans la fiche pas à pas dédiée*).



Un bouton « **Détacher mon offre de cette structure** » est disponible à côté du titre « Informations liées à la structure » si l'offre est **associée à une MSP**. Un clic sur celui-ci détache immédiatement l'offre de la MSP et rafraîchit les informations de l'étape 1.

Etape 2. Décrivez votre offre de soins



Cette **deuxième étape** vous permet de **décrire l'offre de santé** que vous proposez dans votre structure.

Les éléments principaux de votre offre vous sont pré-proposés. Vous pouvez les supprimer grâce à la corbeille 🗑️. Sélectionnez ensuite les actes techniques ou vos expertises différenciantes.

D'autres informations sont à remplir comme l'âge de votre patientèle, votre appartenance à une filière et votre éventuelle offre de télé-expertise.



Fiche pas à pas – Professionnels de Santé Libéraux Comment compléter vos offres de soins dans le ROR National (2/2) ?

Etape 3. Identifiez vos modalités d'intervention

Cette étape vous permet de préciser les modalités de consultation que vous proposez : à votre cabinet, en téléconsultation ou à domicile.

Dans le cas où vous proposez des consultations à domicile, deux options s'offrent à vous pour choisir votre zone d'intervention :

- **Soit en tapant le nom de chaque commune** via une barre de recherche (« Commune(s) d'intervention »)
- **Soit en cochant les communes ciblées** en visualisant la liste des communes par département (« Recherche commune(s) par région et département »).

Etape 4. Complétez vos contacts

Cette étape a pour objectif de **renseigner vos moyens de contacts** (numéro de téléphone, e-mail, site internet, fax, etc.) en distinguant ceux à **destination des patients** et ceux à **destination des professionnels**.

Vous pouvez ajouter jusqu'à **vingt contacts** pour chacune des deux catégories.

Au moins un contact à destination des patients est obligatoire pour pouvoir valider cette étape.

Etape 5. Précisez vos modalités d'intervention

Lors de cette étape, vous devez indiquer les **horaires de votre semaine type**. **Trois types d'horaires sont disponibles** : consultation sur rendez-vous, consultation sans rendez-vous et visite d'un acteur de santé (visite à domicile/autre structure).

Vous pouvez également indiquer vos fermetures temporaires et horaires exceptionnels.

L'horaire exceptionnel correspond à une modification des horaires types sur une période définie, alors que **la fermeture temporaire** concerne une période sur laquelle votre structure est fermée.

Il n'est possible d'ajouter qu'une seule saisie de fermeture temporaire ou horaire exceptionnel à la fois.

Etape 6. Vérifiez et validez votre offre de soins

La dernière étape vous présente un **récapitulatif de l'ensemble des informations que vous avez renseignées**. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier ce que vous avez indiqué et de **retourner** au besoin sur une des étapes si vous souhaitez réaliser une modification, en cliquant sur l'icône suivante :

La validation de l'étape 6 permet de valider votre offre de santé. Vous pourrez modifier à tout moment ces informations en retournant sur votre espace ROR.

Si vous avez d'autres offres de santé, une fenêtre s'affichera pour vous proposer de pré-remplir des informations avec ce que vous avez décrit dans cette première offre.



Plus d'informations sur esante.gouv.fr
ou auprès du GRADeS de votre région

